



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 mars 2020

Conseillers élus : 11
En fonction : 11
Présents : 10

Sous la présidence de M. BRUMBTER Bernard, Maire de la Commune

Membres présents :

MM. BRUMBTER Bernard (Maire), JACKY Eric (1er Adjoint), MAHLER Etienne (2ème Adjoint), KRAPFENBAUER Marc (3ème Adjoint), LUCKEL Christian, MERCKLING Claude et PHILIPPS Raymond
Mmes BALZER Vanessa, PINTO FERREIRA Tania et RECHT Anne

Membres excusés :

Membre absent : M. KOEHLER Patrice

Date de convocation : 3 mars 2020

Ouverture de la séance : 20 h 40

M. le Maire ouvre la séance à 20h40 et les conseillers municipaux procèdent à l'approbation et à la signature du procès-verbal de la dernière séance.

Objet I : **Création d'un emploi d'ATSEM 1ère classe**

Pour tenir compte de l'évolution du poste de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un emploi d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles pour assurer les missions d'assistance au personnel enseignant dans le cadre de l'accueil des enfants en sections d'école maternelle.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE ▪ la création, à compter du 1er avril 2020, d'un emploi permanent à temps non complet (24/35ème) d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles.

PRECISE ▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Objet II : Installation d'un relais de radiotéléphonie ORANGE

M. le Maire, suite à l'information communiquée lors du conseil municipal du 23 novembre 2019 concernant la prise de contact par la Société ORANGE par l'intermédiaire de la Société SPIE pour l'implantation d'une antenne de radiotéléphonie, précise que cette installation pourrait permettre une meilleure couverture mobile de la commune.

La Société ORANGE souhaite ainsi installer une antenne relais de téléphonie mobile au bas du stade municipal sur la parcelle cadastrée section 02, parcelle 19 d'une surface totale de 262m². Le bail entre la commune de Schillersdorf et ORANGE comprend les principaux éléments suivants :

- mise à disposition par la commune d'un emplacement de 60m² environ sur la parcelle 19 en section 02
- durée : 12 ans (au délai du terme de 12 ans, le bail sera renouvelé de plein droit pour des périodes successives de 6 années entières, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 24 mois au moins avant l'expiration de la période en cours).
- redevance : 2.500,00 €/an

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- accepte l'implantation d'un relais de radiotéléphonie ORANGE, par 9 voix pour et une abstention (Mme RECHT Anne)
- autorise M. le Maire à signer ce bail ainsi que tous les documents relatifs à cette implantation et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération (bail en annexe de la délibération)
- autorise ORANGE à demander toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux d'installation et d'exploitation du relais de radiotéléphonie.

Objet III : Affectation du produit de la chasse

M. le Maire informe les conseillers du montant des cotisations foncières pour la commune de Schillersdorf communiqué par la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole du Bas-Rhin qui est dû par les propriétaires de terrains non bâtis : il est de 13.310,00 € pour l'exercice 2020, soit un montant en baisse de 4% par rapport à l'exercice 2019.

Comme tous les ans, il convient de décider quelle part du produit de la location de chasse, à savoir 8.050,00 €, sera affecté pour couvrir ce montant.

Après en avoir délibéré, il est décidé, d'affecter la moitié du produit de la chasse en couverture de la cotisation à la Caisse Accident Agricole, soit un montant de 4.025,00 € qui sera inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Objet IV : Vote des taux des impôts directs locaux

M. le Maire soumet aux conseillers l'état de notification des bases prévisionnelles n° 1259 M pour les taxes directes locales, pour lequel le produit fiscal attendu s'élève à 45.816.- €, de 6.764.- € d'allocations

compensatrices et de 57.633.- € de produit prévisionnel de TH (taxe d'habitation). En effet, du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019 et le formulaire a donc changé en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de suivre les préconisations de la commission finances et de maintenir les taux d'imposition des deux taxes directes locales décidés en 2019, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10,77 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,28 %

Objet V : Compte de Gestion 2019 – Commune

Le Compte de Gestion 2019 transmis par le trésorier est adopté à l'unanimité par les conseillers municipaux, les écritures et le résultat communiqués étant identiques au compte administratif.

Objet VI : Compte Administratif 2019 - Commune

M. le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2019 et donne lecture des dépenses et recettes réalisées.

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. Éric JACKY, Adjoint au Maire, approuve à l'unanimité le Compte Administratif arrêté comme suit, M. Bernard BRUMBTER, Maire, ayant quitté la salle :

- Dépenses de fonctionnement : 237.990.07 €
- Recettes de fonctionnement : 311.310.25 €
Soit un excédent de fonctionnement de : 73.320.18 €
- Dépenses d'investissement : 118.711,92 €
- Recettes d'investissement : 135.225.17 €
Soit un excédent d'investissement de : 16.513,25 €

Ceci représente donc un excédent pour l'exercice 2019 de 89.833,43 €.

En tenant compte des résultats de l'exercice précédent, le résultat global de clôture pour 2019 est le suivant :

- Excédent de fonctionnement : 195.814,87 €
- Excédent d'investissement : 19.138.74 €
Soit un excédent global de clôture de : 214.953.61 €

Objet VII : Affectation du résultat 2019

Sur proposition de M. le Maire, il est décidé à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Excédent de fonctionnement : 195.814,87 €

- 168.814,87 € en report à nouveau
- 27.000,00 € en affectation au compte 1068 pour tenir compte des remboursements des différents emprunts en cours.

Objet VIII : Budget primitif 2020 - Commune

M. le Maire présente le projet du Budget Primitif 2020 aux conseillers.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 411.000,00 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 58.000,00 €

Objet VII : Divers

- Elections Municipales 2020 :

M. le Maire rappelle la tenue des élections municipales le dimanche 15 mars 2020 et précise quelques règles édictées par les autorités pour le déroulement de ce scrutin en raison de la propagation du virus Covid-2019.

- Remplacement des ATSEM :

Il est précisé que Mme STRUB Sandra ne souhaite plus faire les remplacements en cas d'absence pour maladie des ATSEM de la Commune. Il convient donc de réfléchir et de prévoir rapidement une personne pour pallier à une éventuelle absence des ATSEM en place. Des noms sont évoqués et Mme RECHT Anne propose de mettre une information sur le site Facebook de la Commune. Par ailleurs une annonce sera publiée dans les vitrines d'affichage.

La séance est levée à 22 h 45

Rappel des délibérations prises :

1. Création d'un emploi d'ATSEM 1^{ère} classe
2. Installation d'un relais de radiotéléphonie ORANGE
3. Affectation du produit de la chasse
4. Vote des taux des impôts directs locaux
5. Compte de Gestion 2019 – Commune
6. Compte Administratif 2019 – Commune
7. Affectation du résultat 2019
8. Budget primitif 2020 - Commune
9. Divers

Liste des membres présents :

BRUMBTER Bernard

JACKY Eric

MAHLER Etienne

KRAPFENBAUER Marc

BALZER Vanessa

BALTZER Anne

LUCKEL Christian

MERCKLING Claude

PHILIPPS Raymond

PINTO FERREIRA Tania